

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de GONSANS

## Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Cuenot et Fils pour l'exploitation (renouvellement et approfondissement) d'une carrière à ciel ouvert de roche massive calcaire sur la commune de Gonsans au lieu-dit « Champ Durand », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 20 novembre 2023 à partir de 9h00 au 21 décembre 2023 jusqu'à 16h00, sur le territoire de cette commune.

M. Jean-Francis ROTH, commandant divisionnaire en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte notamment une étude d'impact et une étude de danger. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Gonsans aux jours et heures suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le samedi de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : <a href="https://www.doubs.gouv.fr">www.doubs.gouv.fr</a> (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Gonsans, ou adressées directement par écrit en cette mairie (1, rue de l'église – 25 360 GONSANS), à l'attention de M. Jean-Francis ROTH, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 20 novembre 2023 à partir de 9h00 au 21 décembre 2023 jusqu'à 16h00 à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière de Gonsans) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gonsans aux jours et horaires suivants :

- > le lundi 20 novembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- > le samedi 2 décembre 2023 de 10h00 à 12h00,
- > le vendredi 8 décembre 2023 de 14h00 à 16h00,
- > le jeudi 21 décembre 2023 de 14h00 à 16h00.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

MM. Albert et David CUENOT

Tél: 03.81.60.42.14 ou au 06.30.99.90.87

mail: cuenot-et-fils@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Gonsans, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Doubs (adresse précitée).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la SARL Cuenot et Fils.

Le Préfet,

Par délégation,

Le Directeur

Cyril THEILLET